



RÈGLEMENT Erectus trail

13Km

« Belles Découvertes » !

- OBLIGATIONS COVID 19/ PASSE SANITAIRE (infos par tel ou MP)**
Un bracelet vous sera donné après vérification, idem pour les accompagnants.
- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE CLOS**
 - **PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE**
 - **DESINFECTION DES MAINS SUR LES RAVITAILLEMENTS OBLIGATOIRE**
 - **L'ORGANISATION S'ENGAGE A REMBOURSER LES DOSSARDS EN CAS D'ANNULATION COVID MOINS 2€ POUR FRAIS DE GESTION, OU PROPOSE UN AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

ErectusTrail, est une compétition de course en pleine nature organisée par l'association "Bruniquel Origine Trail" avec le concours de la municipalité de Bruniquel (82).

Elle aura lieu le **20 Février 2022**.

L'épreuve est ouverte aux coureurs (Femmes et Hommes) âgés de 18 ans révolus au jour de la course.

Elle est réalisée en un parcours de 12,7 km sur la commune de Bruniquel.

Ce parcours est pourvu d'1 ravitaillement.

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

Départ Dimanche à 9h30 aux Chateaux, 13 km de belles vues, les quelque 500D+ vont vous faire découvrir les joies du trail...

Ni bâton, ni assistance ne seront autorisés.

Matériel obligatoire

Masque

Chaque participant devra être muni :

- d'une réserve d'eau (500 ml)

En cas de météo difficile et pour votre sécurité, l'organisation vous demandera de prévoir également :

- une veste de pluie imperméable et respirante
- un collant de course longue

ARTICLE 3 : TARIFS

Inscription : 11€

Course limitée à 250 coureurs

Repas de clôture : 14 €

Pasta party : 10 €

A PARTIR DU 08 FEVRIER LES INSCRIPTIONS SERONT MAJOREES DE 5€

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET ANNULATION

- Inscriptions

Inscription à partir du 15 AOUT 2021 sur notre site

www.bruniqueloriginetrail.fr ou par chèque à l'adresse de l'association.

Bruniquel Origine Trail 2962 ch des Nouals 82800 Bruniquel

- Annulation / remboursement

Aucune annulation ni remboursement

- **EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN Remboursement moins 2€ ou un AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

Changement de format de course

Le changement de format de course pourra être validé avant le 08 Février 2022.

Il suivra les règles suivantes

Dans le cas de la modification vers une course plus grande, le tarif au moment du changement sera appliqué en déduction du dossard déjà payé.

Au-delà de cette date, aucun changement ne sera possible.

ARTICLE 5 : RETRAIT DES DOSSARDS

- **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ESPACE clos**

Le retrait des dossards sera fait dans la salle des fêtes de Bruniquel dès le Samedi matin de 10H à 13h et Dimanche de 7h30 à 9h.

Ou dans la semaine chez notre partenaire RRUN Montauban

Il vous sera demandé :

- une pièce d'identité et passe sanitaire, après contrôle il vous sera remis un bracelet, idem pour les accompagnants.

Il vous sera remis : votre dotation, dossard et puce

Accès SAS départ enregistrement de votre dossard et la vérification du matériel obligatoire.

ARTICLE 6 : L'ÉTHIQUE

Chaque participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les autres concurrents, les bénévoles et la population du village qui accueille la course. Il devra en outre venir en aide à tout coureur en difficulté, respecter la faune et la flore et ne laisser aucun déchet sur son passage. Toute transgression sera sanctionnée de mise hors course.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ, LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

- ASSURANCE :

Chaque concurrent déclare pouvoir attester d'une couverture responsabilité civile individuelle accident, garantissant les risques inhérents à sa participation.

L'Association « Bruniquel Origine Trail » déclare avoir souscrit une assurance spécifique pour cette épreuve, mais se décharge de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommages corporels.

- CERTIFICATS MÉDICAUX ET LICENCES :

La participation à cette épreuve est subordonnée à :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, par la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou par la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'1 an à la date de la compétition, ou de sa copie.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Par lecture de dossard :

Chaque participant devra porter son dossard de façon visible et votre puce toujours sur vous.

Le passage dans les bases de vie déclenchera la comptabilisation et la position du coureur.

ARTICLE 9 : PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT

Voir programme général.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés lors du podium, les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes (soit 6 coureurs) .

En cas d'absence, le trophée ne sera pas envoyé ultérieurement.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent l'organisation, ainsi que leurs ayants droit (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation lors de l'événement "Bruniquel Origine Trail" sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi.

ARTICLE 12 : PARCOURS ET CONSIGNES DE COURSE

Parcours

Entre village et monts de l'Aveyron, du piton rocheux des châteaux de Bruniquel, un parcours découverte moitié mono trace et chemins. Venez-vous défiez à ce parcours ludique, visuel, créé dans le plus pur esprit Trail . Le plaisir au bout de chaque chemin, à chaque virage vous attend !

Ravitaillements / Zones de repos

- PORT DU MASQUE AU DEPART ET ARRIVEE

Les ravitaillements sont composés d'aliments adaptés à l'épreuve (produits sucrés, salés, liquides, solides, chauds et froids).

Une zone de repos, kiné et podo sera à la disposition des coureurs à l'arrivée.

Sécurité

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des postes de secouristes, des signaleurs placés tout le long du parcours à des endroits stratégiques.

Des infirmiers, podologues et kinésithérapeutes seront présents à l'arrivée.

ARTICLE 13 : MODIFICATION OU ANNULATION de L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de modifier l'horaire de départ, ou d'arrêter la compétition à tout moment en cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- **EN CAS D'ANNULATION COVID, L'ORGANISATION PROPOSE UN Remboursement ou un AVOIR POUR L'EDITION SUIVANTE.**

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

